



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
**Culture**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION  
2019-2020**

**TERRITOIRES  
DES CULTURES**

**C  
H E  
C**

**CYCLE DES  
HAUTES  
ETUDES DE LA  
CULTURE**





SCALA de Yoann Bourgeois - Spectacle inaugural de la Scala en septembre 2018  
(Production La Scala - Les Petites Heures). Photographie de Géraldine Aresteanu.

# AVANT PROPOS

L'année 2019, celle du 60<sup>ème</sup> anniversaire du ministère de la Culture, voit la naissance d'un nouveau dispositif : le Cycle des hautes études de la culture (CHEC).

A l'instar du modèle développé depuis longtemps par l'Institut des Hautes études de défense nationale (IHEDN), le CHEC constituera un espace collaboratif et de formation pour des décideurs d'origines professionnelles variées, fait de conférences, visites, travaux collectifs, impliquant la diversité des structures mêmes du ministère et de ses nombreux partenaires : administration centrale, services déconcentrés, établissements publics prestigieux ou en émergence, sociétés nationales de l'audiovisuel.

Ils'agit tout à la fois de mettre en perspective ce qui rapproche, par delà les différences de métiers, de formation, de structures professionnelles et de perception, mais aussi de faire de cette diversité la clé d'une meilleure capacité à agir.

LA CULTURE NE RÉSOUT PAS TOUT ;  
SANS CULTURE ON NE RÉSOUT RIEN.

Son programme sera proposé par un comité d'orientation largement ouvert : je remercie ici le professeur Jean-Gabriel Ganascia qui en a accepté la présidence et les autres prestigieuses personnalités qui ont accepté d'en faire partie.

Cette session annuelle, dont la première édition débutera en septembre 2019, visera 3 objectifs :

- constituer un vecteur d'ouverture, d'influence et de transversalité des approches, et par là même développer un atout dans les parcours professionnels des participants ;
- affirmer, au sein de la société, le rôle fondamental de la culture et du lien culturel, et les conditions d'un soutien ;
- s'inscrire dans un double objectif de décroisement et d'adaptabilité aux changements de notre environnement, qui renvoie aux fondamentaux mêmes du Ministère : comprendre, accompagner, transmettre, rendre accessible, avec la diversité des champs et des lectures qui sont l'essence même d'une société ouverte au monde et multiculturelle.

Je formule le souhait que vous soyez nombreux à rejoindre cette belle initiative.

**Hervé Barbaret**  
Secrétaire Général du ministère de la Culture

# OBJECTIFS DU CHEC

Meilleure vision stratégique sur les politiques culturelles


Augmentation des capacités collaboratives

Prise en compte renforcée de l'international

Meilleure coopération entre secteurs publics et privés actifs dans le champ culturel



VERS UNE VISION  
AMBITIEUSE ET PARTAGÉE  
DE L'ACCÈS À LA CULTURE  
DANS NOTRE SOCIÉTÉ



La formation dispensée par le Cycle des hautes études de la culture poursuit un triple objectif de décloisonnement, de partage, et de renouvellement des approches.

Il a vocation à réinterroger les grandes thématiques des politiques culturelles à la lumière des évolutions de notre environnement. Ses auditeurs seront invités à poursuivre, s'ils le souhaitent, le travail en aval de la Session, au travers d'une association des auditeurs tirant parti de sa diversité.

- Les choix de programmation de la Session annuelle seront effectués sur la base des **propositions d'un comité d'orientation**.
- **Une place importante sera laissée à la co-construction**, le programme n'étant totalement finalisé qu'à l'issue de la sélection des auditeurs, afin de les solliciter ponctuellement dans un rôle d'animateur ou d'intervenant en fonction de leurs expériences.
- L'implication des auditeurs se concrétisera aussi au travers de **travaux de groupes** répondant à des questions du ministère, qui bénéficiera ainsi d'un regard collectif et renouvelé.

## LE CHEC, UN COLLECTIF DIVERSIFIÉ

Une **trentaine d'auditeurs** sera sélectionnée, pour la moitié situés dans le champ du ministère de la Culture, pour la moitié extérieurs (autres administrations d'Etat, collectivités territoriales, secteur privé, associations, organisations représentatives).

# POINTS CLÉS D'UNE SESSION AU CHEC

La Session se déroulera sous forme de modules de

2 À 3 JOURS PAR MOIS

PENDANT 9 MOIS

les jeudi et vendredi pour 6 modules, prolongés par le samedi pour 3 autres.

La première Session débutera en septembre 2019 (calendrier détaillé en fin de brochure).

Chaque module sera l'occasion de traiter d'un enjeu de politique culturelle, et sera placé sous la présidence d'une personnalité, choisie en fonction de la thématique.



## CONTENU DES MODULES

- Conférences-débats
- Visites de lieux culturels, d'entreprises oeuvrant dans le champ de la culture
- Déplacements en région
- Travaux de groupes



## SÉANCES PLÉNIÈRES

- La Session articulera un dialogue constant entre vision large des enjeux et déclinaison concrète et opérationnelle. A cette fin, les modules seront organisés de façon à faire ressortir pour chaque sujet traité un triptyque constats enjeux/préconisations.
- Les interventions devront s'inscrire dans un cadre de 30 à 45 minutes, laissant le temps nécessaire aux questions et débats, dans une règle de confidentialité des échanges, participant de la richesse des échanges et de la cohésion du groupe.
- Des visites thématiques permettront d'interroger différemment les problématiques culturelles en se situant au plus près des métiers et de leur spécificité, de leur fragilité.

## TRAVAUX DE GROUPES

Parallèlement au travail en Session plénière, les auditeurs, répartis en plusieurs groupes, devront produire un travail collectif pour répondre à une question du Ministère, études de haut niveau qui participeront du retour attendu de la Session. Ces travaux seront aussi l'occasion de contacts avec des personnalités non concernées par les conférences et débats, et participant de ce réseau en constitution. Leur restitution s'opérera en présence des trois Directions générales, du Secrétariat Général et de directeurs régionaux des affaires culturelles.

## ... ET APRÈS LA SESSION

La Session s'achèvera par une remise d'un titre d'ancien auditeur qui pourra être présenté par chacun au titre de la valorisation de son parcours et de l'appartenance à ce réseau.

Une association des anciens auditeurs sera créée à la fin de la première session. Outre les initiatives qu'elle décidera de prendre pour faire vivre ce réseau, elle aura la possibilité, avec l'appui du ministère, d'organiser des rencontres événements-diners ou déjeuners débats, premier levier pour faciliter un lien à entretenir. Elle aura son rôle à jouer pour l'accueil de la session suivante.

# REJOINDRE LE CHEC

## POUR QUI ?

Agents à haut potentiel d'encadrement des trois fonctions publiques et de leurs établissements, élus nationaux et locaux, journalistes, cadres dirigeants d'entreprises ou d'associations, représentants d'organisations syndicales, conseillers et attachés d'ambassades étrangères.

## COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

Compléter le dossier de candidature (à télécharger sur : [www.culture.gouv.fr/chec](http://www.culture.gouv.fr/chec)) et l'envoyer avant le 10 mai 2019 à l'adresse suivante : [candidatures.chec@culture.gouv.fr](mailto:candidatures.chec@culture.gouv.fr)

### Éléments importants :

- CV
- Lettre de motivation
- Engagement d'assiduité
- Autorisation de l'employeur et engagement de prise en charge des frais d'inscription

PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER,  
ENTRETIEN EN JUIN,  
RÉPONSE DÉBUT JUILLET

## FRAIS D'INSCRIPTION (indicatifs, arbitrages en cours)

Tarif n°1	Agents de l'administration centrale et déconcentrée du ministère	3000 € (Prise en charge par le dispositif de formation du ministère )
Tarif n°2	Établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture	3000 €
Tarif n°3	Secteur public extérieur au ministère : collectivités locales, autres administrations centrales ou autres établissements publics, assemblées parlementaires	4000 €
Tarif n°4	Auditeurs du secteur privé	5000 €
Tarif n°5	Structures associatives à but non lucratif	2500 €

Les frais d'inscription couvrent l'ensemble des frais pédagogiques et les frais de restauration pendant les modules.

L'organisme payeur détermine la catégorie d'appartenance lors du dépôt de la candidature, en fonction du profil du/de la candidat(e) présenté(e), tel qu'indiqué ci-dessus.

Les frais de transport et d'hébergement des auditeurs sont à la charge de l'organisme payeur.

# PREMIÈRE SESSION 2019-2020

THÉMATIQUE  
TRANSVERSALE :  
TERRITOIRES  
DE CULTURES

Alors que nous avons besoin plus que jamais d'une vision des enjeux structurant l'environnement dans lesquels nous vivons et exerçons nos activités professionnelles, afin de pouvoir donner du sens à nos actions, nous réduisons souvent notre horizon, autant par habitude que par manque de temps, à nos spécialités de formation et de métiers du moment. Ce faisant nous nous privons de tout ce que la diversité, le collectif, apportent en performance, agilité, capacité d'initiative, dans un environnement en bouleversement permanent.

Cette remarque générale trouve une acuité particulière dans le monde de la culture, dans lequel les intervenants sont multiples. Agents de l'État, des collectivités locales, responsables d'entreprises et d'établissements publics culturels, associations, créateurs, artistes, élus, formateurs, gestionnaires, développeurs, autant d'acteurs forces d'initiatives mais qui à un moment ou à un autre butent sur les cloisonnements existants que nous subissons autant que nous les entretenons à notre corps défendant.

Il nous faut mieux appréhender les enjeux et les acteurs. A partir de nos socles de métiers spécifiques, conjuguier nos interrogations, différences, et

talents pour réfléchir ensemble aux changements en cours et aux enjeux transversaux.

Par-delà les programmes budgétaires, les passerelles sont en effet courantes du patrimoine à la création contemporaine; l'éducation artistique et culturelle traverse toutes les thématiques ; l'aménagement culturel du territoire reste un chantier ouvert.

Simultanément les évolutions à venir, permises par la révolution numérique, sont d'une telle ampleur qu'il ne s'agit plus seulement de se former mais d'être en capacité de réagir aux changements, processus qui pour un bon nombre d'années sera évolutif et permanent. Nous avons besoin d'échanger pour mieux nous y préparer.

Parallèlement, exclusions, fractures, antagonismes se renforcent dans notre société qui a plus que jamais besoin de se fédérer autour des valeurs qui la rassemblent : la culture, dans ce qu'elle émancipe, donne à découvrir et renforce la tolérance, y joue un rôle premier.

Comment tirer au mieux parti du nouveau territoire qu'est le monde globalisé, et savoir simultanément traiter les territoires géographiques et sociaux délaissés? Comment contribuer aux nouveaux espaces de création, d'accueil, de transmission, dans un monde ouvert, et assurer à la culture son rôle de progrès, d'intégration, d'émancipation et de liberté ? Comment trouver réponse aux besoins de financement, en rappelant bien sûr le poids économique de la culture mais en évitant qu'elle ne se trouve réduite à cette seule dimension qui lui ôterait alors sens et spécificité ?

Le Cycle des hautes études de la culture s'inscrit dans ce besoin d'échanges et de d'ouverture. Sa première session sera placée sous la thématique transversale des **territoires de cultures** : qu'ils soient géographiques, globalisés, physiques ou virtuels, avec les liens qu'ils entretiennent entre eux.

# PROGRAMME ET CALENDRIER

## MODULE 1

12, 13, 14 septembre 2019

### **Séminaire d'ouverture. Politiques culturelles : quels buts, quels acteurs, pour quels publics ?**

Dans un environnement où les acteurs sont nombreux, où les politiques sont territorialisées, et où existent des contraintes importantes de financements, quel rôle pour le ministère de la Culture ? Quelle articulation avec les autres décideurs et acteurs ? Comment anticiper les changements et s'adresser mieux aux publics ?

## MODULE 2

17, 18 octobre 2019

### **Culture et cohésion des territoires**

Comment la culture joue-t-elle un rôle pour la diversité et l'égalité sur tous les territoires, en valorisant leurs spécificités ? Par ailleurs, le phénomène de métropolisation est source de développement pour certains territoires mais peut également accroître des disparités. Comment y remédier ?

## MODULE 3 :

21, 22, 23 novembre 2019

### **Action culturelle européenne et internationale**

Quel message culturel porte la France ? Comment est perçu le modèle français de politique culturelle à l'étranger et comment peut-il évoluer ? Quelles coopérations noue-t-elle en Europe et dans le monde, que peut-elle développer ? Comment s'opère la coordination des différents acteurs en matière de diplomatie culturelle ?

## MODULE 4

12, 13 décembre 2019

### **Industries culturelles et média : entre globalisation et proximité**

À un moment où de nouveaux acteurs émergent, largement déterritorialisés, aux côtés des acteurs traditionnels, l'ancrage territorial des industries culturelles et des médias est-il une possibilité et une opportunité ?

## MODULE 5

16, 17 janvier 2020

### **L'entreprise, acteur culturel**

Les deux rôles traditionnels de l'entreprise dans le champ culturel (producteur de biens culturels, mécène) se sont profondément renouvelés et ne suffisent plus aujourd'hui à décrire la manière dont certaines entreprises agissent sur les territoires comme vecteurs de culture : état des lieux, nouveaux enjeux, nouvelles coopérations.

## MODULE 6

6, 7 février 2020

### **Patrimoines du XXI<sup>ème</sup> siècle**

Loin d'être seulement un héritage, le patrimoine est une construction et un investissement. Quels choix opérer ? Comment conserver, entretenir, valoriser, partager ?

## MODULE 7

19, 20 mars 2020

### **Création contemporaine et territoires**

Le soutien à la création, au coeur des politiques culturelles, s'accompagne d'un souci de diffusion, qui est sans cesse à réinterroger dans ses modalités et ses résultats. Comment permettre un dialogue fécond entre une scène artistique la plus diverse possible et des publics dont les pratiques se renouvellent ?

## MODULE 8

14, 15, 16 mai 2020

### **Convergences des problématiques culturelles sur un territoire : l'exemple des Hauts de France**

Si l'action du ministère de la culture se décline en politiques sectorielles tenant compte de la spécificité des différentes chaînes d'acteurs, elle ne s'y résume pas. Dans chaque territoire se tisse, en partenariat avec les différents niveaux de collectivités locales, une politique où convergent tous les enjeux. Explorations dans les Hauts-de-France.

## MODULE 9

11, 12 juin 2020

### **2020 et après**

- Colloque de clôture : L'art et la culture dans le contexte des mutations technologiques, sociétales et environnementales : renouvellement des pratiques, enjeux de sens commun et de lien social.
- Restitution des travaux de groupe des auditeurs en présence des directions du ministère.



# LE COMITÉ D'ORIENTATION DU CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE (CHEC)

- Jean-Gabriel Ganascia, Professeur à Sorbonne Université ; expert en intelligence artificielle, Président du comité d'éthique du CNRS : Président du Comité d'orientation
- Françoise Banat-Berger, Cheffe du service interministériel des Archives de France
- Marc Drouet, Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France
- Emmanuel Ethis, Recteur de l'académie de Nice, président du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle
- Patrick Gérard, Directeur de l'École nationale d'administration, (ENA), ancien président du Conseil d'administration de l'Institut national du Patrimoine (INP)
- Steven Hearn, président fondateur de Scintillo
- Michel Orier, directeur de la musique et de la création culturelle de Radio France
- Catherine Pégard, Présidente de l'Établissement public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles
- Isabelle de Ponfily, Directrice Générale de Vitra France, présidente du Conseil d'administration de l'ENSAD
- Catherine Tsékénis, Directrice de la Fondation Hermès, présidente du conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon





## POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Manuel Bamberger  
administrateur civil hors classe,  
responsable du CHEC  
[manuel.bamberger@culture.gouv.fr](mailto:manuel.bamberger@culture.gouv.fr)  
Tél. : + 01. 40.15.73.14

Cécile Portier  
administrateur civil hors classe,  
adjointe  
[cecile.portier@culture.gouv.fr](mailto:cecile.portier@culture.gouv.fr)  
Tél. : + 01.40.15.74.42



CYCLE DES  
HAUTES  
ETUDES DE LA  
CULTURE

[www.culture.gouv.fr/chec](http://www.culture.gouv.fr/chec)